

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 21 janvier 2025, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M ^{me} Jaymee Lafave,	vice-présidente et membre parent représentant le district 5
M ^{me} Viviane Drapeau,	membre parent représentant le district 4
M. Yannick England,	membre représentant le personnel enseignant
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M. Pier-Luc Girard,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Malaythip Phommasak,	membre représentant le personnel d'encadrement
M ^{me} Lauralie Sarrazin,	membre parent représentant le district 3
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Invitées :

M^{me} Nadyne Brochu, agente de développement, Bureau des communications
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M^{me} Marie-Pierre Landry, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M^{me} Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-452/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Séance publique d'information - Présentation du rapport annuel 2023-2024

6. Séance publique d'information - Présentation du rapport annuel d'activités 2023-2024 du protecteur régional de l'élève

7. Comités du conseil d'administration

8. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

8.1. *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2025-2029 (PRIÉ) - Adoption*

8.2. Cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2025-2026 - Autorisation de la consultation

- 8.3. Modification de la *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et prendre en charge des situations de harcèlement psychologique ou à caractère sexuel* - Adoption
- 8.4. Modification de la *Politique sur la suspension des cours ou la fermeture d'établissements due aux conditions météorologiques ou à des circonstances inhabituelles* - Adoption
- 8.5. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2024
9. **Information de la présidente ou du directeur général**
10. **Divers**
11. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 et 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Pier-Luc Girard.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 (RCA-453/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Pier-Luc Girard de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 (RCA-454/SSGAJ)

M. Pier-Luc Girard **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- M^{me} Suzie Girard, enseignante à l'école secondaire Saint-Stanislas - Questionnement concernant l'effet des compressions budgétaires en éducation au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

5. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord tient une séance publique d'information au cours de laquelle le conseil d'administration présente à la population le rapport annuel 2023-2024, et ce, conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*.

6. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023-2024 DU PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le protecteur régional de l'élève présente son rapport annuel d'activités 2023-2024.

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-455/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 19 h 50.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-456/SSGAJ)

M^{me} Johanne Hamel **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 20 h 19.

7. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines - N/A
Comité de vérification - volet RARC - Le 26 novembre 2024
Comité de vérification - N/A
Comité de gouvernance et d'éthique - N/A

8. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

8.1. PLAN DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES ET DES ÉLÈVES 2025-2029 (PRIÉ) - ADOPTION (RCA-457/SOST)

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) d'adopter annuellement un plan de répartition des immeubles et des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de répartition des immeubles et des élèves* fait état de l'augmentation de clientèle;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRDN entend optimiser l'utilisation de son parc immobilier afin d'assurer une place pour tous les élèves;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts d'espaces ont été accordés et que des travaux sont en cours et/ou se réaliseront au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE des ajouts d'espaces ont été demandés et que le CSSRDN est en attente des autorisations;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2025-2029* a fait l'objet d'une analyse rigoureuse en prenant en considération les enjeux liés au transport, aux capacités d'accueil, aux prévisions ministérielles, à l'étendue du territoire, à l'optimisation des locaux et aux ajouts d'espaces;

CONSIDÉRANT QUE l'actualisation du *PRIÉ* permet au CSSRDN de favoriser sa mission éducative;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une démarche de consultation, du 13 novembre au 13 décembre 2024, auprès des différentes instances (écoles, centres, villes et municipalités) dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lauralie Sarrazin d'adopter le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2025-2029* du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-13**.

Adopté

8.2. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE 2025-2026 - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-458/SRÉ)

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* qui a été modifiée et adoptée le 23 janvier 2024 (Politique 3203);

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis d'autoriser la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2025-2026, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-14**.

Adopté

8.3. MODIFICATION DE LA POLITIQUE POUR PROMOUVOIR LA CIVILITÉ ET POUR PRÉVENIR ET PRENDRE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU À CARACTÈRE SEXUEL - ADOPTION (RCA-459/SRH)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et prendre en charge des situations de harcèlement psychologique ou à caractère sexuel*;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et prendre en charge des situations de harcèlement psychologique ou à caractère sexuel* actuellement en vigueur doit être actualisée dans une finalité de conformité à l'environnement législatif applicable au CSSRDN;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification à la *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et prendre en charge des situations de harcèlement psychologique ou à caractère sexuel* a fait l'objet d'une consultation du 13 novembre 2024 au 13 décembre 2024 auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la suite de cette consultation;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Audrey Lane d'adopter la *Politique pour promouvoir la civilité et pour prévenir et prendre en charge des situations de harcèlement psychologique ou à caractère sexuel* intégrant les modifications apportées, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2024-2025-15**.

Adopté

8.4. MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LA SUSPENSION DES COURS OU LA FERMETURE D'ÉTABLISSEMENTS DUE AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES OU À DES CIRCONSTANCES INHABITUELLES - ADOPTION (RCA-460/SRH)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'une *Politique sur la suspension des cours ou la fermeture d'établissements due aux conditions météorologiques ou à des circonstances inhabituelles*;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique sur la suspension des cours ou la fermeture d'établissements due aux conditions météorologiques ou à des circonstances inhabituelles* actuellement en vigueur doit être actualisée;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification de la *Politique sur la suspension des cours ou la fermeture d'établissements due aux conditions météorologiques ou à des circonstances inhabituelles* a fait l'objet d'une consultation du 13 novembre 2024 au 13 décembre 2024 auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées;

Il est PROPOSÉ par M. Alexandre Gagnon d'adopter la *Politique sur la suspension des cours ou la fermeture d'établissements due aux conditions météorologiques ou à des circonstances inhabituelles intégrant les modifications apportées, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote CA2024-2025-16.*

Adopté

8.5. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} OCTOBRE ET LE 30 NOVEMBRE 2024

Pour information

9. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

10. DIVERS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-461/SSGAJ)

M^{me} Nathalie St-Louis PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 50.

Adopté

Présidente

Secrétaire